

QualiPaysage

Une plate-forme paritaire d'échanges et de réflexions !

PAR DANIELLE DELIGNY, DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE



Danièle (entre Elisabeth et Roland-Marie) lors du CA du 25 Juin 2015 à QualiPaysage

La filière du paysage compte de nombreux acteurs interdépendants qui ressentent la nécessité d'échanges constants quant à son évolution. En ce sens, QualiPaysage, organisé dès son origine de façon paritaire, constitue un lieu d'échanges et de réflexions privilégié.

QualiPaysage compte actuellement douze Commissions Régionales d'Examen auxquelles nombre d'adhérents Hortis participent et qui se réunissent deux fois par an afin d'étudier les dossiers de qualification.

Nous allons faire évoluer ces Commissions vers des rencontres thématiques, inspirées tant des problématiques des donneurs d'ordre que celles des entreprises. Ainsi, il est aisé d'envisager des tables-rondes autour de sujets comme le zéro phyto, la critérisation dans les marchés publics, la RSE, la biodiversité, l'éco-pastoralisme, la phytoremédiation ou encore des thématiques plus spécifiques régionalement... Se mettre autour de la table et débattre d'indicateurs, d'outils d'analyse pertinents et des grands enjeux à venir, telle est la volonté de QualiPaysage dès 2016 et surtout dans une démarche collégiale.

L'implication des maîtres d'ouvrage dans ce positionnement stratégique est bien évidemment indispensable à cette animation régionale (qui pourra être à la croisée de deux régions ou plus).

D'autre part, l'évolution de QualiPaysage vers la dématérialisation va donner un rôle prépondérant aux donneurs d'ordre dans l'évaluation des entreprises. En effet, les

maîtres d'ouvrage qui signaient manuellement les attestations de travaux des entreprises les recevront dès fin 2015 sous format électronique et les valideront à partir de leur extranet QualiPaysage¹. Ainsi toute attestation une fois validée ne pourra être modifiée par l'entreprise. QualiPaysage sera donc destinataire du document attesté par vous !

Par ailleurs, et pour répondre à la volonté de faire évoluer le titre de qualification vers une prise en compte du « quali » en complément du « quanti », les donneurs d'ordre seront régulièrement consultés de façon électronique encore, sur différents critères généraux (organisation globale des chantiers, engagement environnemental, qualité des relations humaines, ...) permettant d'établir une **évaluation qualitative des entreprises**.

L'analyse de ces évaluations pourra être portée par les Commissions Régionales dans le cadre de leurs nouvelles missions. Nous comptons sur vous pour dynamiser ces réflexions, ceux dont nous saluons déjà un fort engagement à nos côtés et tous ceux qui vont nous rejoindre ! Ensemble construisons le paysage de demain.

¹ Des informations spécifiques sur le fonctionnement de l'extranet vous seront adressées et mises à disposition sur notre site www.qualipaysage.org espace donneurs d'ordre publics. Pour toute question notre équipe est à votre écoute au 01 43 27 34 18 – contact@qualipaysage.org